

à l'égard des hommes d'affaires américains des épithètes auxquelles on pourrait s'attendre chez un révolutionnaire des petites républiques, mais pas chez un homme d'État canadien.

Ceux qui font grand bruit en parlant d'abandon et de filibustier du Texas représentent mal les faits. Ils ont, d'ailleurs, déjà découvert, apparemment à leur grande surprise, qu'ils effarouchaient la poule aux œufs d'or.

L'hon. M. Rowe: Quelle poule!

Le très hon. M. Howe: Je répète que le pipe-line sera aménagé entièrement en territoire canadien. Il ne peut l'être sans un permis de la Commission des transports. Pas un pied cube de gaz ne peut être exporté aux États-Unis sans un permis du gouvernement du Canada. Les prix demandés aux clients des États-Unis, aux termes du permis d'exportation, ne peuvent être plus avantageux à l'acheteur que ceux qui sont offerts aux clients canadiens. Toute l'entreprise est assujétie à la loi canadienne. Le Parlement peut en tout temps édicter tous autres règlements jugés dans l'intérêt national. En d'autres termes, un pipe-line entièrement canadien, quel qu'en soit le propriétaire, est complètement sous la direction du Canada.

La confusion du chef de l'opposition ressort du fait qu'il se méprend tout à fait sur les dispositions vraiment importantes et exceptionnelles que prend la société *Trans-Canada* au sujet de son programme de vente d'actions. Quand j'ai parlé de cette mesure le 15 mars, le chef de l'opposition s'en est moqué en disant que c'était un "manifeste faux-fuyant". Il a prévu qu'il y aurait tripotage des émissions d'actions, ce qui aurait pour résultat de ne donner aucun sens à l'offre de 51 p. 100 des actions ordinaires faite aux Canadiens. Je suis plus ou moins habitué à ce que le chef de l'opposition m'accuse d'induire la Chambre en erreur, en raison de ses idées à l'égard du comportement d'un homme d'État, mais son incapacité à comprendre une proposition sans détours continue de m'étonner.

Je veux exposer à nouveau la proposition que la *Trans-Canada* a faite au sujet de l'émission d'actions. Je le ferai dans les termes de l'accord intervenu entre les parrains de l'entreprise; on y déclare à l'article VI:

La *Trans-Canada* déclare et convient que ses dispositions afférentes au financement de la construction de la ligne de transmission de gaz naturel de l'ouest à l'est qu'elle propose d'aménager engloberont une offre publique au Canada d'actions ordinaires actuellement non émises du capital-actions de la *Trans-Canada* au montant d'au moins 51 p. 100 du nombre global d'actions ordinaires de cette société qui doivent être en circulation après une telle offre, y compris les actions couvertes par une telle offre, et que la *Trans-Canada*

a l'intention de procéder à une large distribution de telles actions dans tout le Canada.

C'est un engagement solennel, soumis à la Chambre et au pays par les sociétés sérieuses qui appuient la *Trans-Canada*. Ceux qui prétendent que ce but pourrait être faussé par des émissions ultérieures d'actions prouvent qu'ils ignorent qu'avant que le financement hypothécaire puisse être conclu, il faut déclarer le capital souscrit par les actionnaires et enregistrer de façon fixe dans l'acte d'enregistrement ou le contrat hypothécaire les actions émises à ce titre.

Chaque fois que j'ai parlé de cette offre de 51 p. 100, j'ai fait soigneusement remarquer que cela ne garantit pas que la mainmise appartiendra à des Canadiens. Nous ne pouvons pas obliger les Canadiens à acheter des actions, ni à les garder s'ils en ont achetées. A moins de nationalisation, il n'y a aucun moyen de garantir que des Canadiens auront mainmise sur la majorité des actions. Si c'est la nationalisation que veut l'opposition officielle lorsqu'elle exige une mainmise canadienne, qu'elle le dise clairement, à l'instar du parti qui siège à sa gauche et qui la demande par conviction intellectuelle, et non pas par confusion intellectuelle. On me dit toutefois que cette conviction intellectuelle des socialistes de la Saskatchewan ne va pas plus loin que la question du gaz, et ne s'applique plus aux manufactures de ciment.

Si les conservateurs progressistes ne veulent pas voter avec les socialistes, qu'ils aient au moins la bonne grâce de reconnaître que cette entreprise par la *Trans-Canada* offre des possibilités inusitées pour tout capital spéculatif canadien disposé à se lancer dans l'aventure. Abstraction faite de l'étatisation, la mesure va aussi loin qu'il est raisonnablement possible pour protéger l'intérêt des Canadiens.

En résumé, la proposition soumise est à la fois prudente et pratique. Elle veut hâter la venue du jour où l'Alberta aura un débouché satisfaisant pour son excédent de gaz et celui où les villes, cités et industries de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et de Québec qui se trouvent dans un rayon économiquement accessible, auront accès à ce combustible. L'entreprise est vraiment d'envergure nationale. Nous devons la lancer maintenant ou voir les choses languir pendant des années. Les moyens proposés sont souples, adaptables aux méthodes de l'entreprise privée, donc fidèles à la tradition et à l'esprit canadiens, ou, le cas échéant, à l'étatisation, méthode moins attrayante mais qui peut se modeler sur les besoins du pays.

Monsieur le président, il est évident que certains députés préfèrent faire de l'obstruction plutôt que de débattre la motion. Je donne donc avis qu'à la prochaine séance du